

son personnel ont reçu des menaces de quelque nature que ce soit de la part de courriéristes parlementaires selon lesquelles l'affaire serait rendue publique, à moins qu'il n'écrive cette lettre sur-le-champ? Monsieur l'Orateur, je pose une question très sérieuse.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question très sérieuse et très impertinente. Je n'agis pas selon les directives de la tribune parlementaire à cet égard.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous n'accepterons pas que le premier ministre nous fasse la leçon sur l'impertinence.

L'hon. M. McIlraith: Vous êtes un expert en la matière.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici la question que je veux lui poser. Le fait de transmettre aux journaux ce *codex ministrensis*—je pense que c'est l'expression latine qu'il y a lieu d'employer—rendait ce document public, et je demande au premier ministre s'il a reçu des lettres de certains membres de son cabinet? La question n'est plus un secret ministériel puisque le premier ministre a saisi la population du Canada de ce document extraordinaire.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas communiqué ce document aux journaux et le très honorable représentant, qui a déjà été à la tête d'un gouvernement, devrait savoir et il n'ignore pas, j'en suis sûr, que le texte des communications entre ministres n'est pas rendu public à la Chambre à moins d'être déposé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi alors le premier ministre a-t-il produit ce document dont l'envoi même a porté atteinte à l'honneur de tous les membres de son cabinet?

Le très hon. M. Pearson: Ce document n'a porté atteinte à l'honneur d'aucun membre du cabinet. C'est un code de conduite et de morale que suivent les membres du cabinet, code de conduite et de morale que mon très honorable ami aurait fort bien pu établir lorsqu'il était premier ministre. L'un des motifs de cet échange de correspondance avec les membres de mon cabinet était de les mettre sur leurs gardes afin qu'ils soient extrêmement prudents et ne prêtent pas le flanc à ce genre d'insinuations.

Une voix: Autrement dit, dissimuler les faits.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il rendre le code de morale rétroactif?

[M. Rhéaume.]

Le très hon. M. Pearson: Oui, monsieur. Je crois qu'il devrait avoir un effet rétroactif à 1867 et être observé également par les gouvernements provinciaux.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre n'aime pas les insinuations ni les calomnies, je me demande s'il voudrait donner des précisions, car...

Des voix: Portez une accusation.

M. Douglas: ...je serais très heureux que le premier ministre fasse une déclaration précise et porte une accusation.

Le très hon. M. Pearson: Eh bien, monsieur l'Orateur, l'honorable député a fait une déclaration précise. Il a demandé si le document pourrait être rétroactif. J'ai répondu qu'il pourrait l'être jusqu'à 1867 et qu'il devrait s'appliquer aux gouvernements provinciaux. C'est certainement une réponse très raisonnable.

M. Douglas: Puis-je demander au premier ministre, puisque cette lettre était destinée aux ministres comment il estime qu'elle pourrait s'appliquer aux gouvernements provinciaux. Si cette lettre était adressée aux membres du cabinet c'est qu'il croyait qu'ils en avaient besoin.

Le très hon. M. Pearson: Je présume que les ministres provinciaux ont le même sens des responsabilités que les ministres fédéraux, même ceux de la Saskatchewan.

RECOURS POSSIBLE CONTRE UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Il y a quelque temps le ministre de la Justice a promis de faire une déclaration à la Chambre au sujet du juge Landreville. Il a dit plus tard qu'il retarderait cette déclaration pour des raisons qu'il n'a pas expliquées. Le ministre est-il maintenant en mesure de tenir sa promesse?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Je ne suis pas actuellement en mesure de faire une déclaration à ce sujet.

ENQUÊTE POLICIÈRE SUR LE VOL COMMIS À L'AÉROPORT DE DORVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice; je l'ai divisée en plusieurs parties. Le ministre peut-il faire un rapport à la Chambre au sujet du vol de \$100,000 en lingots d'or et autres valeurs à l'aéroport de Dorval, lundi dernier, second vol du genre à l'aéroport